

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ERMONT

SÉANCE DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente du mois de juin à 19 H 00

OBJET : FINANCES

Budget principal : décision modificative n°2/2023

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le **23 juin 2023**, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Xavier HAQUIN**.

N°2023/126

Présents :

M. Xavier HAQUIN, *Maire*

M. BLANCHARD, Mme CABOT, Mme MEZIERE, M. LEDEUR,
Mme DUPUY, M. RAVIER, M. KHINACHE, *Adjoint au Maire*

Mme LEMARCHAND-MAKUNDA TUNGILA, M. CARON, Mme APARICIO
TRAORE, Mme GUEDJ, Mme GUTIERREZ, Mme BENLAHMAR, Mme SANTA
CRUZ BUSTAMANTE, M. LAROZE, Mme YAHYA, Mme DE CARLI,
Mme LAMBERT, M. KNOBLOCH, Mme CAUZARD, M. HEUSSER,
Mme LACOUTURE, M. JOBERT, Mme BARIL, M. BAY, *Conseillers
Municipaux*

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. NACCACHE

(pouvoir à M. HAQUIN)

Mme CASTRO-FERNANDES

(pouvoir à M. LEDEUR)

Mme CHESNEAU MUSTAFA

(pouvoir à Mme DUPUY)

Mme DAHMANI

(pouvoir à Mme MEZIERE)

M. ANNOUR

(pouvoir à Mme GUEDJ)

Mme DEHAS

(pouvoir Mme CABOT)

M. GODARD

(pouvoir à M. BLANCHARD)

M. MELO DELGADO

(pouvoir à M. BAY)

Absent : M. KEBABTCHIEFF

Le nombre des Conseillers
Municipaux en exercice est
de 35 (la condition de
quorum est de 18 membres
présents).

Déposée en Sous-Préfecture le : 04/07/23

Publiée le : 05/07/23

Le Maire,



Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. KNOBLOCH** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délais et voies de recours :

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy –Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

OBJET :
FINANCES

Budget principal : Décision modificative n° 2/2023

Sur la proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L.1612-6 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M. 57 et ses décrets d'application ;

VU la délibération n°2022/205 du Conseil municipal du 9 décembre 2022 portant approbation du budget primitif 2023 ;

VU la délibération n°2023/080 du Conseil municipal du 14 avril 2023 portant approbation de la décision modificative n°1-2023 ;

VU l'avis de la Commission Affaires générales, Finances du 22 juin 2023 ;

CONSIDÉRANT que la décision modificative (DM) n°2 permet l'ajustement de lignes budgétaires tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,

Après en avoir délibéré
LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **ADOpte** la décision modificative n° 2/2023 du budget principal telle que ci-dessous présentée, votée par chapitre, avec opérations d'équipement individualisées :

Nature	Intitulé	Montant	Commentaires
Fonctionnement			
Recettes			
73111	Taxes foncières et d'habitation	1 169 000,00 €	Fiscalité
7411	Dotations Globales de Fonctionnement	29 154,00 €	DGF - Dotation de base
741123	Dotations de Solidarité Urbaine	36 903,00 €	DSU
741127	Dotations Nationales de Péréquation	- 25 053,00 €	DNP
	Total	1 210 004,00 €	
Dépenses			
6042	Prestations de services	- 350 004,00 €	Ajustements
606122	Electricité	500 000,00 €	Augmentation coûts
60623	Alimentation	8 500,00 €	Ajustements
6068	Fête et cérémonies	4 000,00 €	Récompenses soirée festive Sport
611	Contrats de prestations de services	376 944,80 €	Ajustements
61358	Locations mobilières	23 000,00 €	Dont Festival Fraich'Heures
61521	Entretien de terrains	19 614,82 €	Dont Réfection terrain de baseball et remplacement vitre padel
615231	Voiries	33 053,19 €	Diverses interventions
6156	Contrat de maintenance	20 000,00 €	Maintenance informatique
6218	Autre personnel extérieur	15 000,00 €	Intermittents du spectacle
6226	Honoraires	77 890,80 €	Dont Frais divers acquisition résidence Jeanne D'Arc
6234	Réceptions	- 8 500,00 €	Ajustements
6283	Frais de nettoyage des locaux	30 000,00 €	Prestations exceptionnelles de ménage
6288	Autres prestations	1 680,00 €	Intervention Ciril (mise en œuvre CFU)
6541	Créances admises en non valeur	10 000,00 €	Demande Service de Gestion Comptable (SGC)
6542	Créances éteintes	3 000,00 €	Demande Service de Gestion Comptable (SGC)
6584	Amendes fiscales et pénales	675,00 €	Amende pour non désignation
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	55 000,00 €	Provision pour risque sur les impayés
	Total	819 854,61 €	

Nature	Intitulé	Montant	Commentaires
Investissement			
Recettes			
024	Produits des cessions d'immobilisations	6 229 001,00 €	Ajustements des cessions, dont 4,5 M€ pour les Primevères
1322	Subvention région	104 175,00 €	Budget participatif et terrain de basket 5x5
1323	Subventions département	- 82 469,00 €	Subvention non perçue (travaux Mairie)
1328	Subventions autres	112 499,00 €	Dont subvention Agence Nationale du Sport (ANS) pour le padel
21312	Bâtiments scolaires	100,00 €	Régularisation mandat sur exercice antérieur
Total		6 363 306,00 €	
Dépenses			
2031	Frais d'études	7 056,00 €	Etudes pour CEE éclairage public
16878	Emprunts	15 000,00 €	Remboursement prêt CAF
2051	Concessions et droits similaires	9 037,09 €	Logiciels Repères (finances) et remplacement Jardicad (espaces verts)
2111	Terrains nus	- 505 499,00 €	Dont Report acquisition terrains ferme pédagogique (- 506 010 €) et diverses acquisitions à l'euro symbolique (+ 511 €)
2112	Terrains de voirie	9 343,37 €	Remplacement borne Setha
2113	Terrains aménagés autres que voirie	- 136 542,16 €	Dont report travaux extension ferme pédagogique
2115	Terrains bâtis	728 000,00 €	Acquisition locaux Val Paris Habitat : La Halte et Calmette
21311	Bâtiments administratifs	215 722,32 €	Travaux ascenseur Mairie (complément)
21312	Bâtiments scolaires	135 413,31 €	Divers travaux, dont GS Victor Hugo, Ravel, Delacroix et Daudet
21318	Autres bâtiments publics	1 299 965,90 €	Dont padel stade Dautry (195 k€), stade Renoir (surcoût : 158 k€), gymnase V. Hugo (112 k€), théâtre P. Fresnay (127 k€), pavillons Richepin et Beaulieu (63 k€), maison des associations (300 k€), Arche (107 k€), fresques (142 k€)
21321	Immeubles de rapport	19 709,27 €	Travaux logements
2151	Réseaux de voirie	- 139 264,98 €	Dont l'ajournement de la rue Gambetta (- 300 k€) et la place Bartholdi (+ 96 k€)
21578	Autre matériel technique	59 474,65 €	Dont poubelles complexes sportifs JOP
2158	Autres installations, matériel et outillage technique	30 000,00 €	Système de couverture parquet Rebuffat
21838	Autre matériel informatique	1 900,00 €	Régularisation
2188	Autres immobilisations corporelles	21 923,20 €	Régularisation et pose d'un filet à la ferme pédagogique
2313	Constructions - Opération 202101 (Cuisine centrale liaison chaude)	150 100,00 €	Dont travaux de terrassement
2313	Constructions - Opération 202102 (Cuisine satellite Louis Pasteur)	167 000,00 €	Travaux complémentaires, dont renfort de structure et amélioration ligne de self
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles - Opération 202101 (Cuisine centrale liaison chaude)	664 308,00 €	Avance forfaitaire pour la Cuisine centrale
Total		2 752 646,97 €	

- **CONSTATE** le suréquilibre de la section de fonctionnement à la somme de **7 460 372,93 €** soit des recettes de fonctionnement à hauteur de **45 909 111,80 €** et des dépenses de fonctionnement à hauteur de **38 448 738,87 €** ;
- **CONSTATE** le suréquilibre de la section d'investissement à la somme de **3 610 659,03 €** soit des recettes d'investissement à hauteur de **27 596 080,24 €** et des dépenses d'investissement à hauteur de **23 985 421,21 €**, restes à réaliser inclus ;

Les mouvements budgétaires de la décision modificative n° 2/2023 s'élèvent donc à la somme de :

Dépenses = + **3 572 501,58 €**
Recettes = + **7 573 310,00 €**

Après intégration de la décision modificative n° 2/2023, le total des prévisions budgétaires pour le budget principal de la commune s'élève à la somme de :

BP + DM 1 ET 2-2023	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	38 448 738,87 €	45 909 111,80 €
Investissement	23 985 421,21 €	27 596 080,24 €
Total =	62 434 160,08 €	73 505 192,04 €



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Conseiller départemental du Val d'Oise,
Xavier HAQUIN

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 34

Nombre de suffrages exprimés : 34

VOTES :

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 5

Date de convocation : 23 JUIN 2023



Xavier HAQUIN

Maire d'Ermont,
Conseiller départemental du Val d'Oise

Présenté par Le Maire (1),

A Ermont, le 30 JUIN 2023

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire









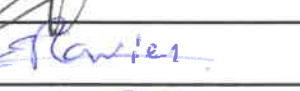


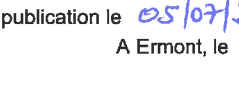
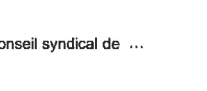

A Ermont, le 30 JUIN 2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Annour Brahim	
Aparicio Traore Asetou	
Baril Valérie	
Bay Jean-François	
Benlahmar Najat	
Blanchard Benoit	
Cabot Céline	
Caron Yannick	
Castro-Fernandes Vania	
Cauzard Carole	
Chesneau Mustafa Carole	
Dahmani Saliha	
De Carli Nathalie	
Dehas Fazila	
Dupuy Joëlle	
Godard Nicolas	
Guedj Florence	
Gutierrez Manuela	
Haquin Xavier	
Heusser Jean-François	

V – ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

V
A

Jobert Didier	
Kebabtchieff Maxime	
Khinache Youcef	
Knobloch Othman	
Lacouture Karine	
Lambert Karine	
Laroze Gilles	
Ledeur Didier	
Lemarchand Virginie	
Melo Delgado César	
Mézière Angélique	
Naccache Joël	
Ravier Etienne	
Santa Cruz Bustamante Gabriela	
Yahya Cathy	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 04/07/23 et de la publication le 05/07/23
 A Ermont, le 04/07/23

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.